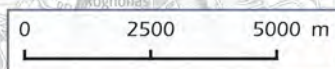


- LEGENDE**
- Zone d'étude
 - Rayon de 5 km autour de la zone d'étude
 - Limite des unités paysagères
 - Aire d'étude du paysage : Unité paysagère "Garrigues d'Uzes et Saint-Quentin la Poterie" + rayon de 5 km autour de la zone d'étude



3.10.2 - Paysages institutionnalisés, sites patrimoniaux remarquables et monuments historiques

Enjeux relatifs au patrimoine urbain et paysager

Document n°19.146/ 18

Dans le texte

3.10.2.1. Paysages institutionnalisés

Aucun site inscrit ou classé ne se situe dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude. Il existe cependant plusieurs sites inscrits présents à moins de 10 km du secteur d'étude :

- La Bastide d'Engras, située à 5,1 km à l'est de la zone d'étude ;
- Le Château de Serviers et ses abords, situé à 5,7 km au sud-ouest ;
- Le village de Lussan et ses abords, situé à 7,1 km au nord. Sur cette commune est aussi présent le site Concluses, à 8,4 km au nord également,
- Le Château et le village de Capelle Masmolène à 8,5 km à l'est.

Le site d'étude est localisé hors paysage institutionnalisé.

3.10.2.2. Sites patrimoniaux remarquables

Dans un souci de clarification et de meilleure lisibilité, la loi propose de consacrer sous une appellation unique de « sites patrimoniaux remarquables » (SPR) les différents types actuels d'espaces protégés relevant du code du patrimoine comme les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Les sites patrimoniaux remarquables sont constitués par (Code du patrimoine, article L. 631-1) :

- les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;
- les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Selon l'article 75 de la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifie l'article L. 631-1 du Code du patrimoine, le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de site patrimonial remarquable.

3.10.2.3. Monuments historiques

On ne recense aucun monument historique implanté sur la commune de La Bruguière. Elle n'est pas non plus concernée par une emprise de périmètre de protection des monuments historiques.

Il existe cependant plusieurs monuments historiques dans les alentours de la zone d'étude, dont les plus proches sont les suivants :

- **Castellas de Belvezet** – donjon et ruines du castellas, en totalité (cad. E 200) : inscription par arrêté du 3 août 1998. Construit entre le XIIIe et le XVe siècle, il ne reste aujourd'hui que le donjon et quelques ruines du Castellas. Ce site est situé à 4 km au sud de la zone d'étude ;
- **Ancienne église de Belvézet** – ancienne église (cad. C 70) : inscription par arrêté du 3 août 2000. Il s'agit d'une église romane reconstruite au XVIIe siècle après les destructions des guerres de religion. Ce site d'étude est situé à 4,3 km au sud de la zone d'étude ;
- **Fort de Saint-Laurent-la-Vernède** – façades et toitures de toutes les maisons du fort, y compris l'église (cad. D 124) et l'ancien presbytère (cad. D 123) et, en totalité, les tours avec le chemin de ronde (cad. D 128, 134, 150) ainsi que les deux maisons (cad. D 142, 147) (cad. D 123 à 128, 134 à 150) : inscription par arrêté du 11 décembre 2003. Ce fort date du milieu du XVe siècle et est situé à 6 km de la zone d'étude.

Ces monuments présents dans l'aire d'étude sont localisés dans la carte relative aux enjeux paysagers et du patrimoine.

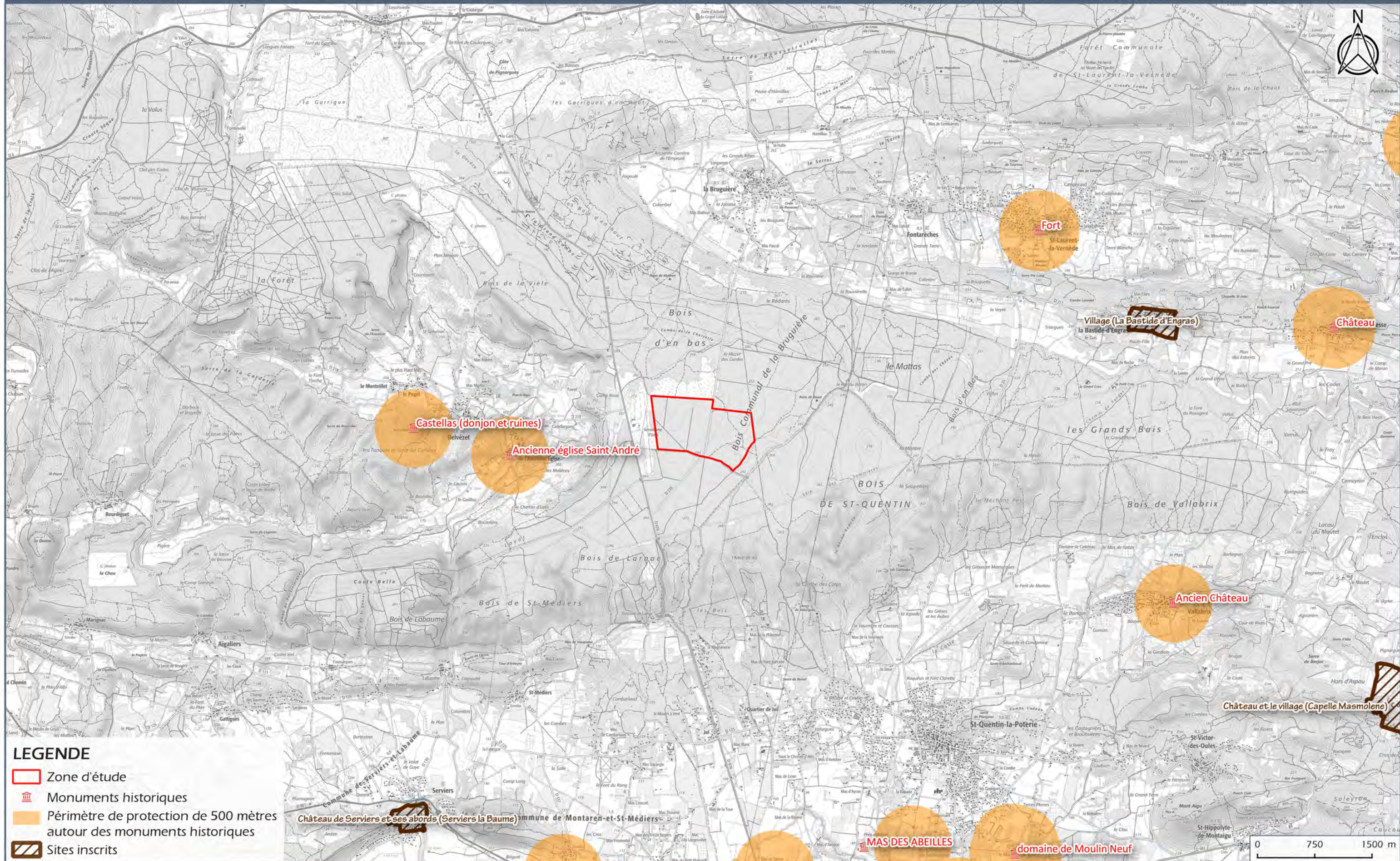
Le site d'étude n'est situé dans aucun périmètre de protection de 500 m d'un monument inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques.

3.10.3 - Charte paysagère




La commune est soumise à une charte paysagère élaborée dans le cadre du SCOT Uzège Pont-du-Gard. Elle est étudiée dans le chapitre consacré au SCOT (chapitre 8.1.2).

ENJEUX RELATIFS AU PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER

Echelle - 1:45000



LEGENDE

-  Zone d'étude
-  Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques
-  Sites inscrits

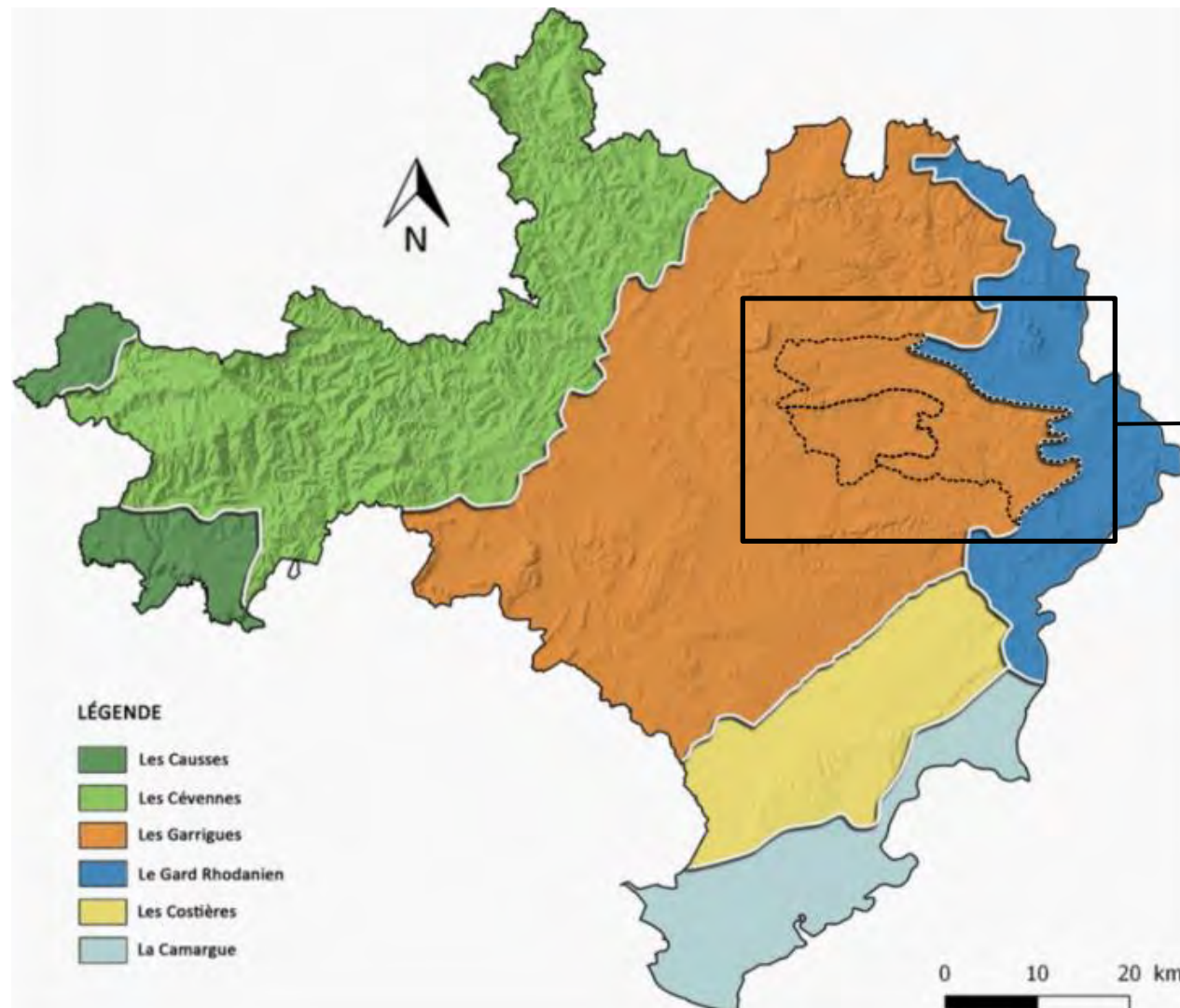


3.10.4 - Contexte paysager (Atlas paysager du Languedoc-Roussillon)

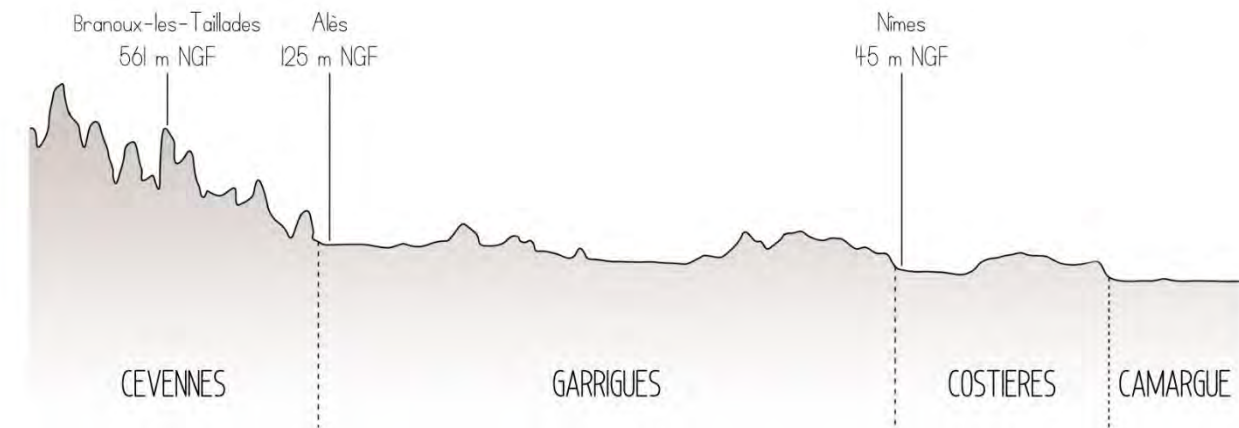
Unités paysagères	Document n°19.146/ 19	Dans le texte
-------------------	-----------------------	---------------

Comme toute l'ex-région du Languedoc-Roussillon, le Gard peut être divisé en trois zones orientées Nord-Est, Sud-Ouest : la montagne, la garrigue et les plaines. Celles-ci peuvent être découpées en grands paysages, ce qui permet une lecture plus fine des caractéristiques de chaque espace. Ainsi, d'après l'atlas des paysages du Languedoc-Roussillon, on peut distinguer :

- les Causses : paysages aplanis découpé par des gorges,
- les Cévennes : paysage de pentes schisteuses organisées en vallées profondes,
- les Garrigues : monde de plaines régulièrement cernées par des plateaux aux ambiances sèches,
- le Gard Rhodanien : succession de plaines à l'organisation diversifiée,
- la Costière : ancien lit du Rhône,
- la Camargue : espace de zones humides tantôt sauvages ; tantôt agricoles.



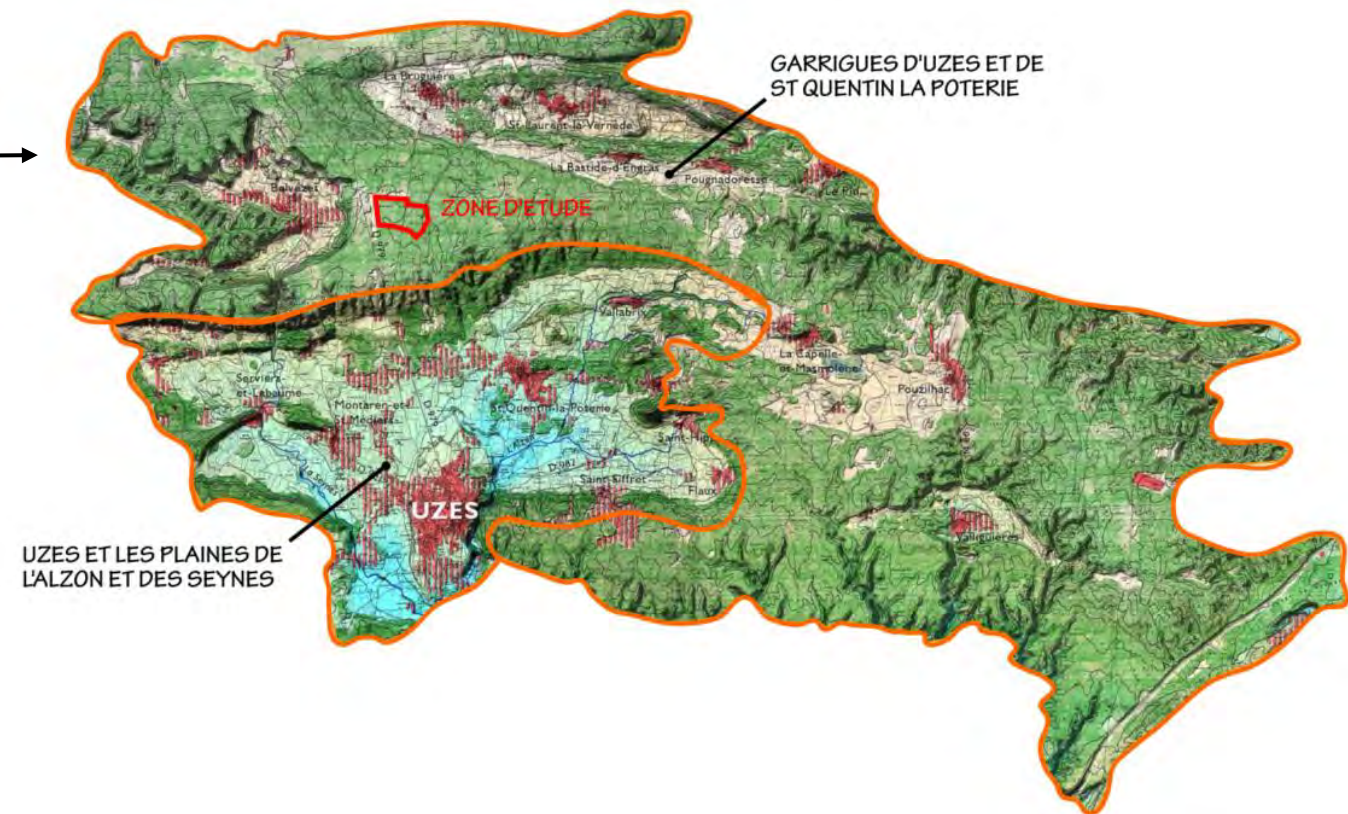
Grands paysages du département du Gard (Source : Atlas des Paysages)



Coupe de l'enchaînement des grands paysages du Gard

La zone d'étude est localisée dans le grand paysage des **Garrigues**. Ces paysages constituent le cœur du territoire du Gard. On peut distinguer trois familles de paysage pour les Garrigues : les paysages de plateaux calcaires, les paysages de pentes et des collines et les paysages des petites plaines. Cette diversité de paysages offre des ambiances très variées et contrastées ponctuées par des événements spectaculaires tels que les gorges de l'Ardèche ou les sommets du Mont Bouquet.

La zone d'étude est située dans l'unité paysagère des « **garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie** ». Elle est également à proximité de l'unité « Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes ».



3.10.4.1. Les Garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie

Cette unité paysagère se matérialise par un large plateau (20 km de long pour environ 15 de large) qui s'étend de l'est d'Uzès jusqu'au nord de Saint-Quentin-la-Poterie. Son altitude moyenne est de 250 m ; elle atteint cependant les 300 dans ses limites nord.

Ce plateau très calcaire, sans aucune eau de surface est majoritairement occupé par de la garrigue. Cette formation végétale typiquement méditerranéenne est constituée d'arbrisseaux et de buissons résistants à la sécheresse. Les espèces les plus représentatives sont le chêne vert, l'olivier mais également le genévrier ou le thym. Ponctuellement, la garrigue laisse place à de la végétation de feuillus qui profitent d'un approfondissement du sol et de la formation d'argile.

Ce paysage de végétation basse et ouverte était autrefois maintenu par les activités d'élevage ovin. Aujourd'hui, elle est victime d'une dynamique naturelle de fermeture des espaces appuyée par des opérations de reboisement en cèdres et en pins notamment. L'ambiance sèche et désertique de la garrigue laisse place à des espaces fermés et assombrés par un reboisement monospécifique de conifères.

De petits bassins agricoles ont su s'implanter à la faveur de l'affaissement ponctuel du plateau des garrigues et d'une eau beaucoup plus présente que sur le plateau. Ces bassins sont cultivés majoritairement en blé ou en vignes. Ils sont aussi le siège de l'habitat organisé en villages accrochés sur les pentes et dominés par des châteaux. Ces villages composent ainsi des sites bâtis remarquables et pittoresques, ouvrant de larges panoramas sur le paysage.

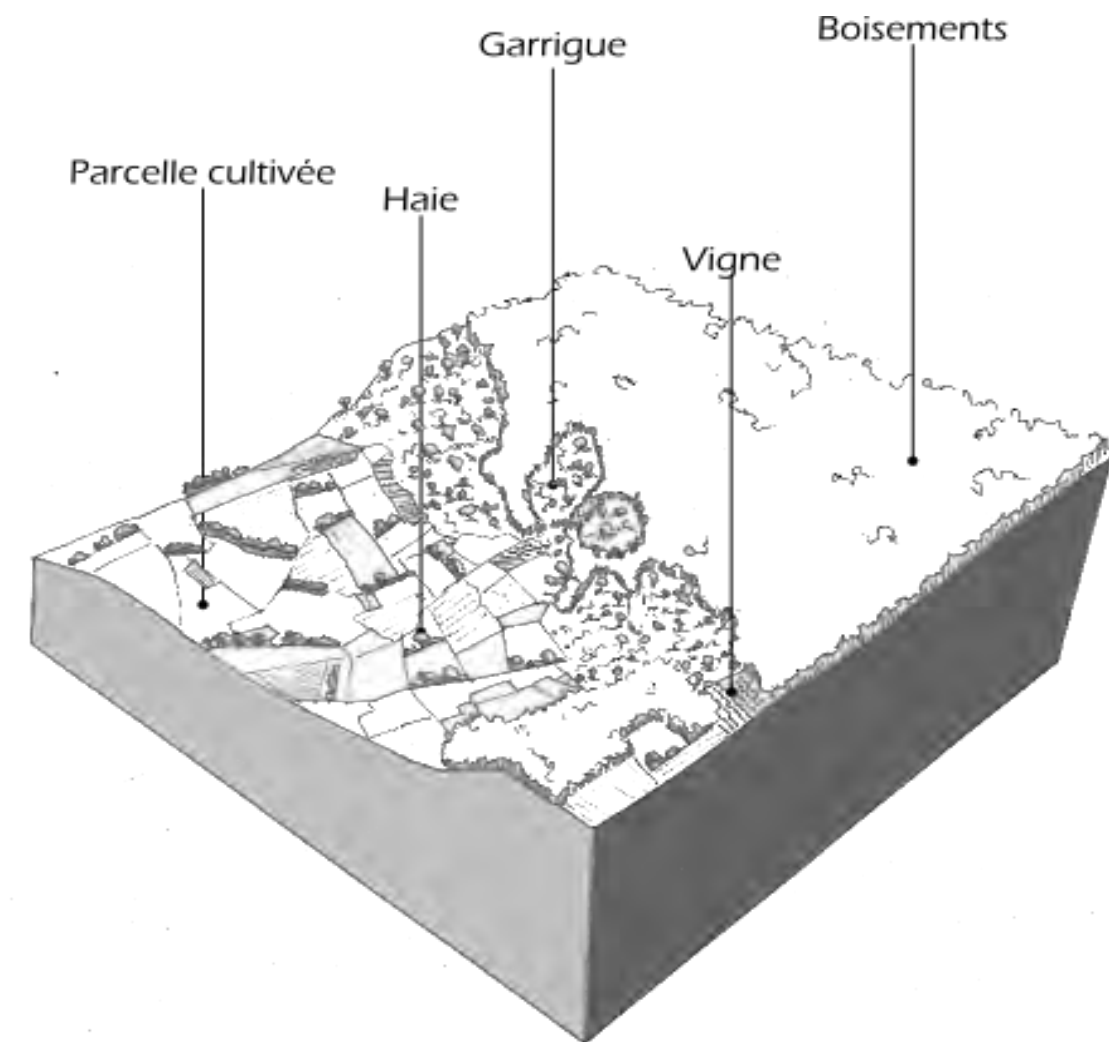
3.10.4.2. Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes

Les plaines de l'Alzon et des Seynes se développent en creux dans les massifs calcaires, sur une quinzaine de kilomètres d'est en ouest pour 5 à 10 kilomètres du nord au sud. Elles sont cadrées de toutes parts par les horizons des coteaux coiffés de la sombre végétation de la garrigue.

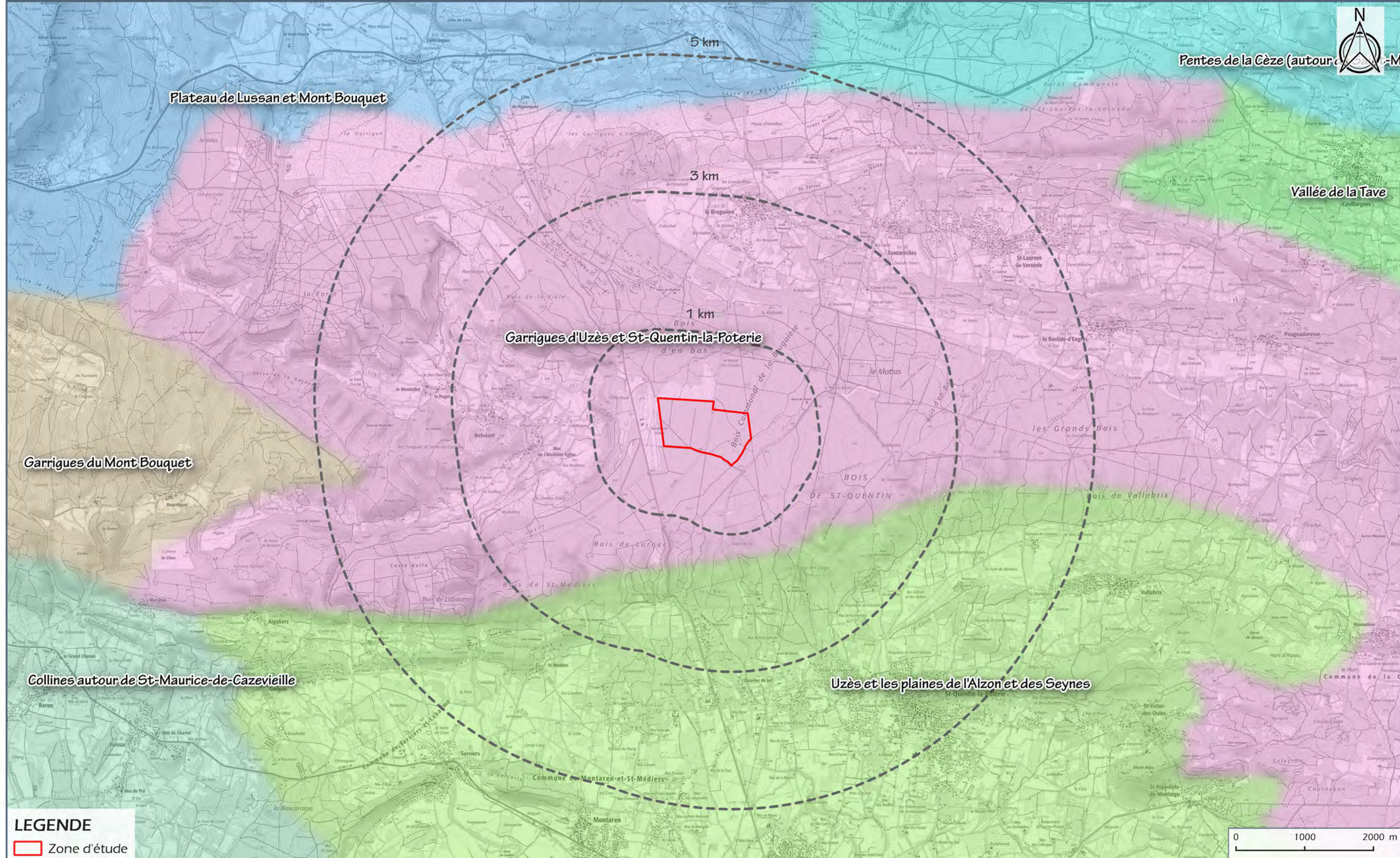
La colline d'Uzès domine l'ensemble, séparant les eaux des deux plaines. De par sa position dominante sur une colline, la ville d'Uzès se perçoit de loin, captant les regards à travers les tours qui constituent des éléments verticaux.

Les différentes vallées et plaines présentent chacune des particularités liées à leur orientation, leur diversité, leur humidité. La vallée de l'Eure par exemple constitue un havre de fraîcheur qui contraste avec les coteaux couverts de garrigue.

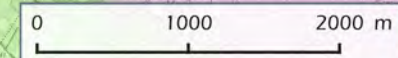
De nombreux villages se rencontrent autour d'Uzès, souvent distants de 2 à 4 kilomètres seulement. La pression de l'urbanisation, liée au développement du tourisme et à la proximité des pôles en développement que sont Nîmes, Avignon, Alès et le couloir rhodanien vers Bagnols-sur-Cèze/Pont-Saint-Esprit, conduisent par endroits à une fragilisation des sites bâtis lors des extensions.



Bloc-diagramme de l'unité paysagère « Garrigues d'Uzès et de Saint-Quentin-la-Poterie »



LEGENDE
[Red rectangle] Zone d'étude



3.10.5 - Structure et entités paysagères

Structure et entités paysagères

Document n°19.146/20

Dans le texte

Sur le secteur, le paysage est composé de différentes entités paysagères :

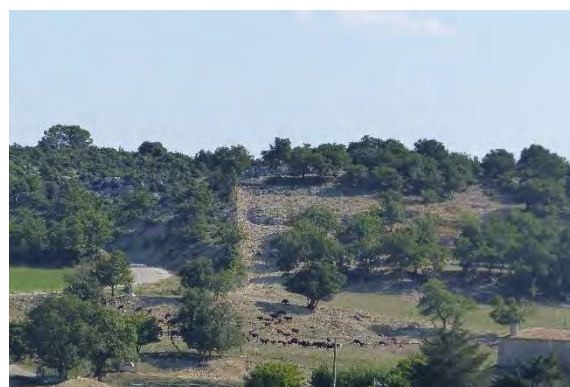
3.10.5.1. Entité paysagère « Boisements et garrigues »

Les plateaux calcaires sont quasi entièrement occupés par de la garrigue. Cette formation végétale caractéristique des substrats calcaires très drainant est typique des territoires méditerranéens. Les espèces les plus emblématiques en sont le chêne vert, le chêne kermès, le genévrier ou encore le thym ou le romarin.

La garrigue laisse parfois place à des étendues boisées à la densité plus ou moins importante composée d'une strate arborée assez basse de chênes verts ou de chênes pubescents.

Cette végétation descend jusque sur les coteaux qui bordent les petites plaines agricoles, fermant ainsi rapidement les horizons.

La garrigue était autrefois un milieu ouvert investi par l'Homme pour des activités d'élevage ovin. Aujourd'hui elle est menacée de fermeture par des dynamiques naturelles mais également anthropiques. Des parcelles monospécifiques de résineux sont de plus en plus visibles sur les plateaux. Ainsi, plus qu'une perte des caractéristiques de l'entité paysagère, c'est également l'annonce d'une modification profonde des ambiances méditerranéenne et avec la banalisation des paysages, une perte d'identité pour le territoire.



Boisements et garrigues sur un coteau



Boisements et garrigues sur le plateau des Garrigues d'en Haut

3.10.5.2. Entité paysagère « Plaines et bassins agricoles »

Les plaines cultivées ponctuent l'espace à la faveur de dépressions soudaines des plateaux calcaires. Lieu de passage de cours d'eau, leur fond topographiquement régulier est le siège d'une activité agricole.

Les parcelles quadrillées par des haies et des alignements d'arbres sont destinées à la culture du blé majoritairement. On trouve également quelques petites parcelles de vignes, plus souvent implantées sur les reliefs des coteaux.

La présence de cours d'eau et l'abondance des cultures contrastent fortement avec l'aridité et l'âpreté des paysages de garrigue et de forêt. Ces plaines forment alors une respiration ordonnée dans un paysage aux caractéristiques plutôt sauvages.



Plaine agricole de Lussan

3.10.5.3. Entité paysagère « Villages groupés »

L'absence d'eau sur les plateaux a conditionné l'implantation des villages dans les petites plaines cultivées. Les seules exceptions sont les villages de Fons-sur-Lussan, un village typiquement caussenard en pierres calcaires blanches et Méjannes-le-Clap, village vacances créé de toute pièce dans les années 1970.

Ces villages aux habitations groupées s'égrènent le long des pentes des marges agricoles ou habitent les hauteurs de buttes isolées, composant ainsi des sites bâtis remarquables et qualitatifs.

Fort de leur potentiel touristique, de nombreux centres bourgs se voient faire l'objet d'une restauration.



Village perché d'Audabiac



Ruelles de La Bruguière

Presque chaque village peut s'enorgueillir de magnifiques châteaux, perchés, occupant des sites spectaculaires, ouvrant de larges vues et constituant des repères dans le paysage. La plupart des villages, en piémont, restent à distance de la route principale, qui passe davantage en plaine : ce recul favorise la mise en scène des villages dans le paysage.



Château de la Capelle



Château de Pouzilhac

3.10.6 - Enjeux paysagers liés à l'identité, au caractère paysager et aux ambiances

Enjeux paysagers

Document n°19.146/21

Dans le texte

3.10.6.1. Valeurs paysagères et identité locale

La notion de valeur et d'esthétique du paysage, si elle peut paraître subjective, fait directement appel à une notion de perception culturelle. Les critères de lecture du paysage sont des acquis culturels qui permettent d'apprécier positivement tel élément au détriment du caractère artificiel d'un autre. Cet aspect de notre « culture » des paysages peut se résumer par différents types de valeurs reconnues :

1. *Valeurs de panorama* : Localement, les villages groupés sur des buttes isolées ou s'échelonnant sur les pentes des coteaux offrent de beaux panoramas ouverts sur les plaines environnantes. Le Mont Bouquet et son point haut culminant à 629 m NGF permet d'avoir une vue à quasiment 360° sur les garrigues d'Uzès et de Lussan à l'est et sur la plaine agricole et urbanisée d'Alès à l'ouest. Également, les routes de plateau basculant sur les plaines agricoles offrent des visions panoramiques plus ou moins étendues ;
2. *Valeurs paysagères locales et pittoresques* : Les reliefs de plateau engarrigués dessinant soudainement de petites plaines agricoles, la mosaïque formée par la diversité des cultures, la présence du Mont Bouquet marquant fortement le paysage participent à l'identité de la région ;
3. *Valeurs paysagères de terroir* : Les habitations isolées de type mas provençal, les villages à l'habitat groupé implantés sur les hauteurs et les garrigues occupant les hauteurs des plateaux et les pentes des coteaux contribuent à l'image renvoyée par le pays. Elles représentent l'essence même du terroir ;

4. *Valeurs paysagères dépréciatives* : la présence de nombreuses lignes électriques sillonnant tout le territoire marque fortement le paysage en formant des cicatrices linéaires. La qualité du panorama depuis le sommet du Mont Bouquet est affectée par la présence de carrières implantées dans des zones de garrigues. Celles-ci sont fortement visibles de par leur exploitation qui ouvre un front à vif, contrastant avec la masse végétale autour.

3.10.6.2. Enjeux paysagers locaux

Sur le territoire étudié, les principaux enjeux sont les suivants :

Enjeux de protection/préservation

- Préservation des sites bâtis des villages remarquables, protection contre leur fragilisation par des extensions diffuses et mal maîtrisées, protection des entrées des villages contre l'urbanisation linéaire, préservation et replantation d'alignements d'arbres ;
- Protection des espaces agricoles contre l'urbanisation, préservation, gestion et renouvellement des structures agricoles bâties et végétales (murs, capitelles, terrasses, arbres isolés, haies et bosquets) ;
- Limitation des essences de reboisement résineuses sur le plateau, lutte contre l'incendie ;
- Protection des espaces particuliers : l'étang de la Capelle, site écologique et paysager originale de zone humide, la plaine humide de l'Alzon, ou encore la vallée de l'Eure.

Enjeux de valorisation / création

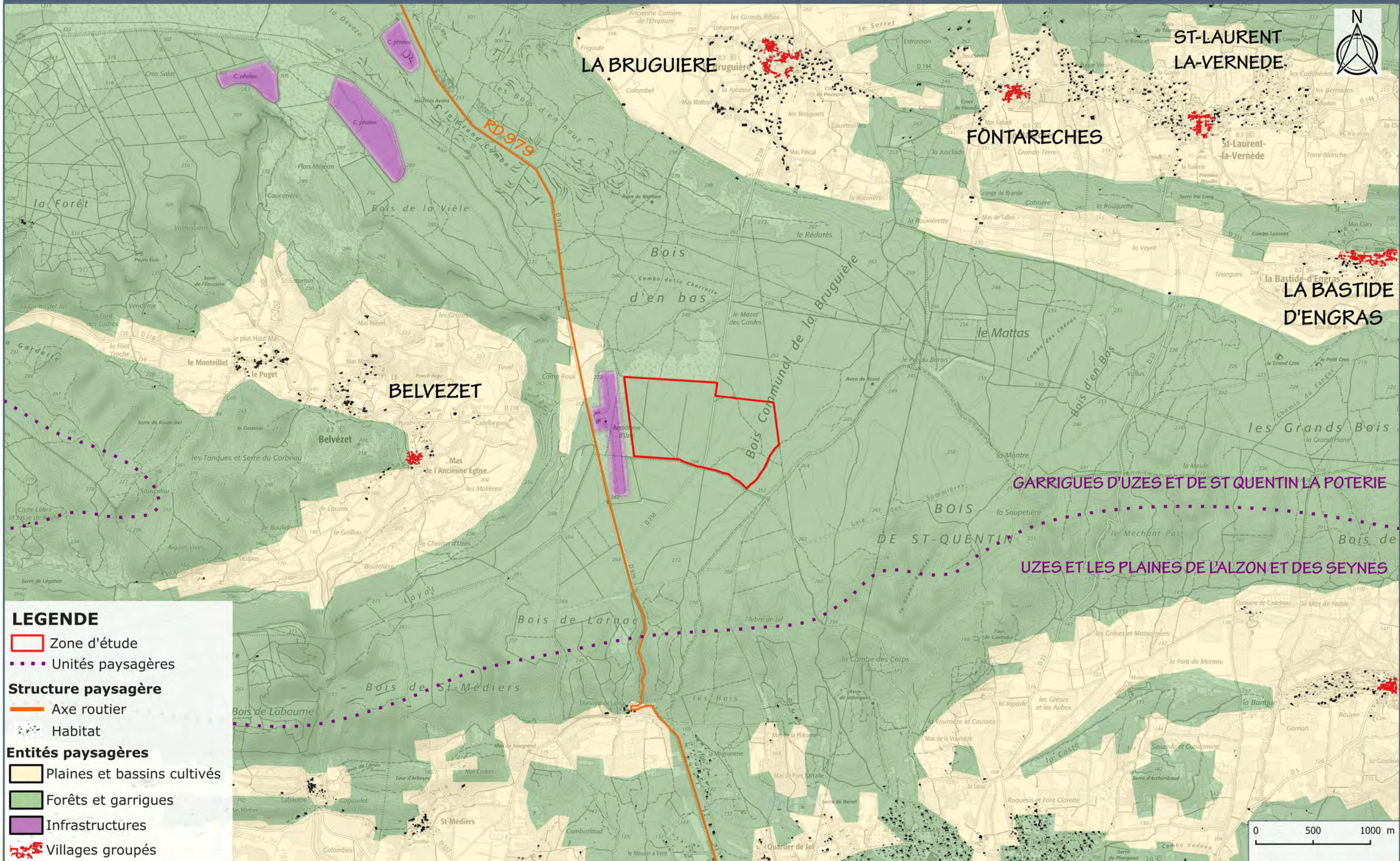
- Création de points de vue sur la plaine agricole, gestion de la végétation alentour ;
- Création de circulations douces au bord des cours d'eau (Alzon, Seynes et affluents), gestion des ripisylves, des berges et mise en valeur des rives.

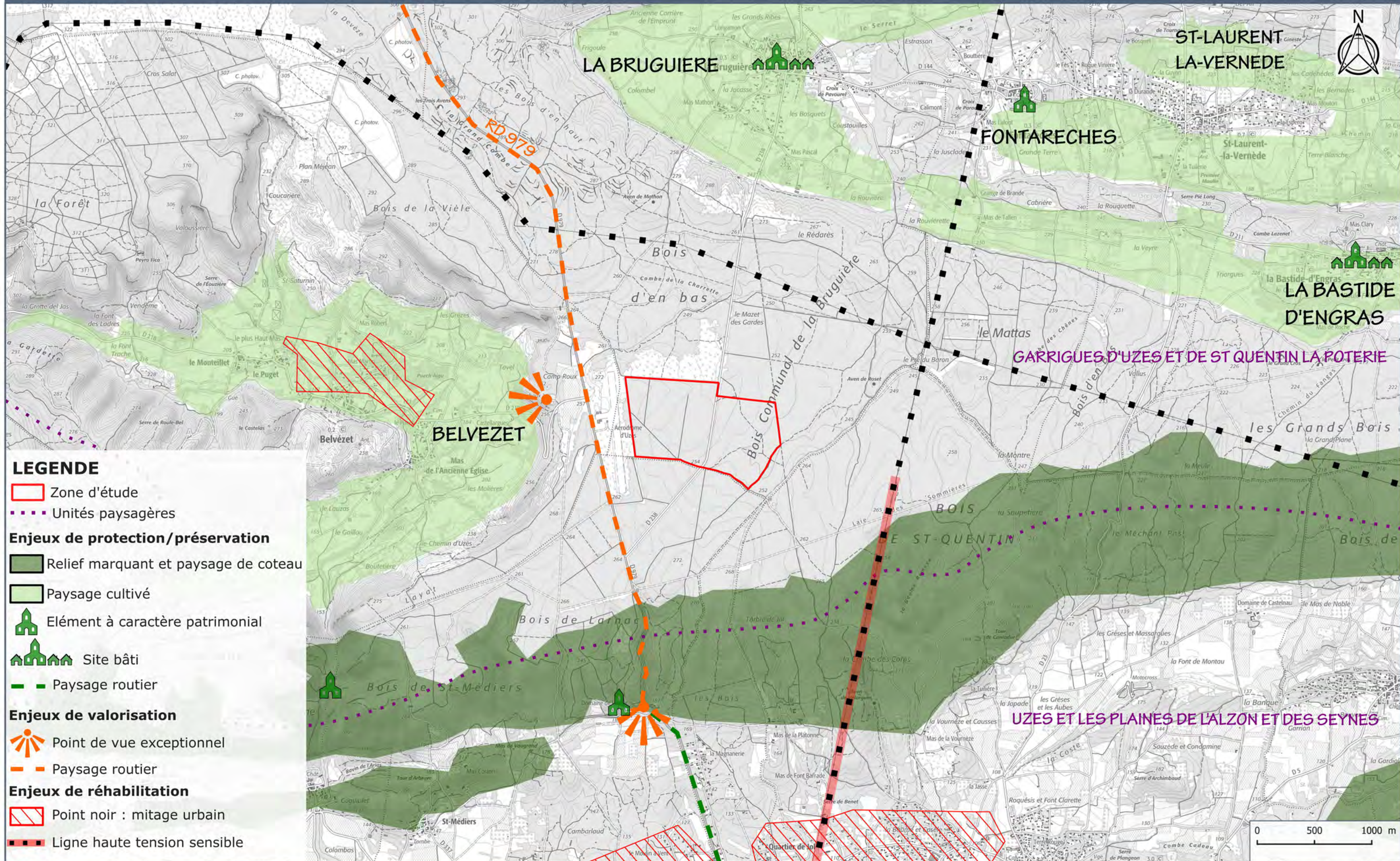
Enjeux de réhabilitation / requalification

- Arrêt du mitage agricole et requalification par l'implantation de structures végétales.

STRUCTURE ET ENTITES PAYSAGERES

Echelle - 1:30000





LEGENDE

Zone d'étude

Unités paysagères

Enjeux de protection/préservation

Relief marquant et paysage de coteau

Paysage cultivé

Élément à caractère patrimonial

Site bâti

Paysage routier

Enjeux de valorisation

Point de vue exceptionnel

Paysage routier

Enjeux de réhabilitation

Point noir : mitage urbain

Ligne haute tension sensible

0 500 1000 m

3.10.7 - Enjeux paysagers liés à la perception visuelle : co-visibilité et inter-visibilité

Inter-visibilité	Document n°19.146/ 22	Dans le texte
Reportage photographique (7)	Document n°19.146/ 23	Dans le texte
Coupes paysagères (2)	Document n°19.146/ 24	Dans le texte

La perception visuelle du site d'étude est dictée par :

- La topographie qui détermine l'organisation de l'espace : site localisé sur un point haut, présent au sein d'un boisement, hors zone urbanisée,
- Les composantes de l'occupation du sol qui affirment les ouvertures visuelles ou ménagent des écrans : végétation spontanée, haie et boisement.

La perception visuelle et la qualification des vues remarquables sur le site permettent de préciser la nature et l'importance des enjeux paysagers.

3.10.7.1. Définitions

Co-visibilité

La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être emLa Bruguièresés par un même regard).

On parle donc de « co-visibilité » lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Inter-visibilité

Le terme d' « inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable ...). Par conséquent la notion d' « inter-visibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).

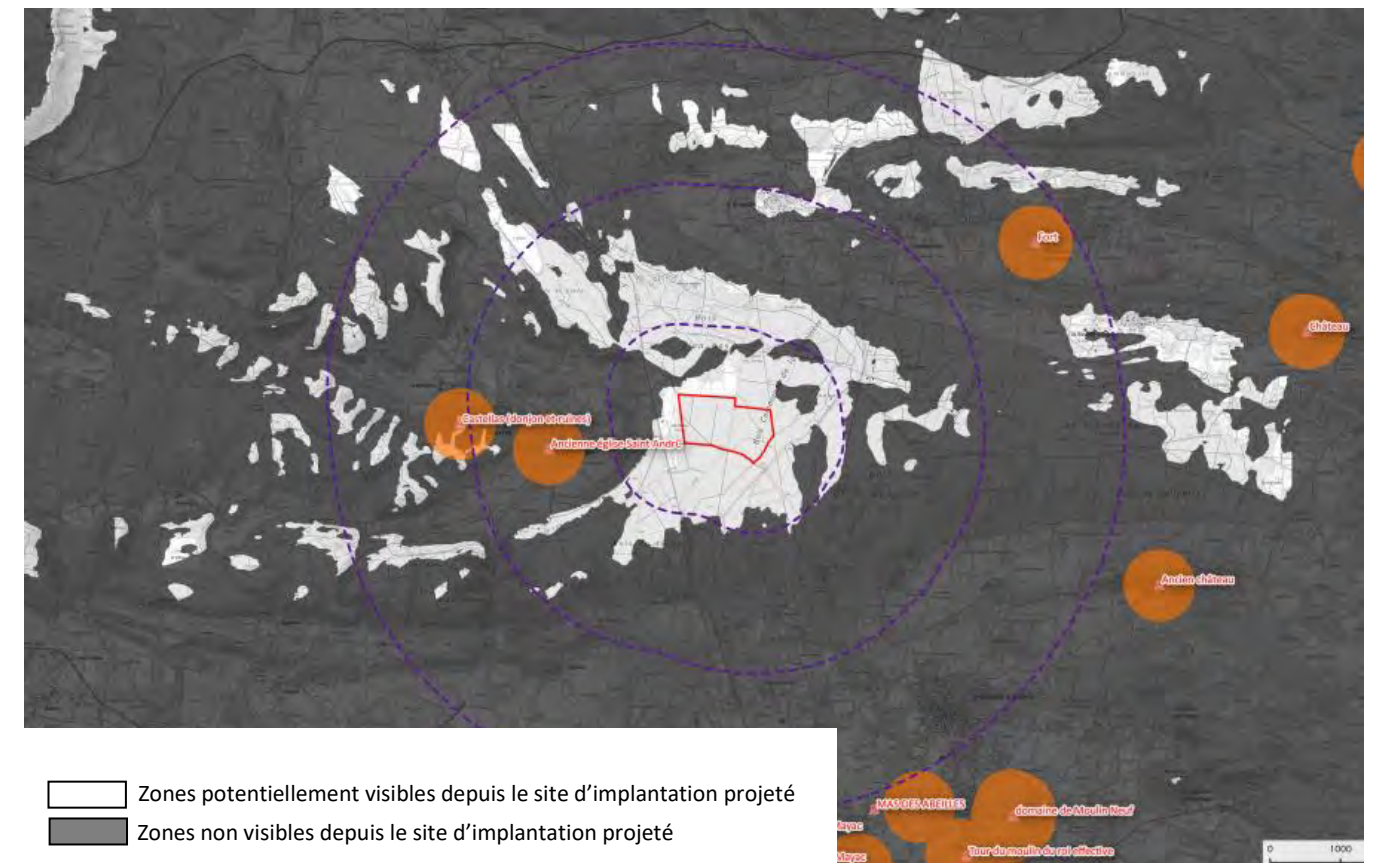
3.10.7.2. Méthodologie

Les enjeux paysagers liés à la perception du site et à sa visibilité sont étudiés par le biais d'une étude de visibilité illustrée par un reportage photographique et réalisée sur la base de déplacements en voiture et à pied dans l'aire d'étude étendue.

Cette étude vise à identifier dans un premier temps la perception du site depuis ses abords. Tout d'abord, une carte d'inter-visibilité potentielle est réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT), pour déterminer si le site du projet est visible ou non depuis différents secteurs du fait de la topographie. Sur la carte produite, les zones n'offrant aucune perception possible sur le site sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent. La zone du projet étant située sur un plateau, il existe très peu de zones de visibilité.

La carte d'inter-visibilité potentielle est présentée ci-dessous. Il est ainsi aisé de comprendre la répartition des zones visibles. Dans le cas présent, la zone d'étude est potentiellement perceptible depuis les buttes topographiques, telles que La Bruguière, La Bastide-d'Engras, le Mont Bouquet...

D'autres écrans (végétation, bâtiments...) peuvent également intervenir, masquant des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité. Ces éléments n'ayant pas été incorporés au MNT, la seule prise en compte de la topographie assure l'analyse de la situation la plus défavorable.



Carte d'inter-visibilité potentielle basée sur le MNT

Des déplacements sur le site même sont ensuite réalisés afin de contrôler les secteurs perçus depuis le site. Enfin des déplacements sont réalisés dans l'aire d'étude étendue afin de valider la perception du site depuis les secteurs définis et de caractériser la perception visuelle du site. L'étude de perception visuelle est réalisée suivant 4 niveaux de perception :

- Les perceptions *exceptionnelles* liées à la présence de points de vue dominants présentant une valeur panoramique dépendante de leur intérêt social, culturel, patrimonial et/ou touristique ;
- Les perceptions *éloignées* définies dans un rayon entre 3 et 5 km (et plus), en fonction des caractéristiques locales ;
- Les perceptions *moyennes* définies dans un rayon de 1 à 3 km autour du site ;
- Les perceptions *immédiates* définies dans un rayon d'environ 1 km et moins.

La perception du site peut être totale ou partielle en fonction des écrans potentiels (topographie, végétation, bâtiments...) pouvant masquer une partie du projet.

Dans un second temps, l'enjeu du secteur depuis lequel le projet est visible sera évalué. Les secteurs sont classifiés de la manière suivante :

- Habitations, Monuments historiques, site inscrit ou classé, secteurs à fréquentation touristique importante : **Enjeu fort** ;
- Routes, chemins de Grande Randonnée (GR), sentier de randonnée référencé dans des guides : **Enjeu modéré** ;
- Zone industrielle ou d'activité, chemin privé ou sentier non balisé : **Enjeu faible** ;
- Boisement, champs : **Enjeu nul**.

Les différentes perceptions visuelles sont également définies en fonction de la vue *limitée*, *partielle* ou *totale* du site du projet depuis le point de visibilité identifié. L'attribution de ce qualificatif dépend du contexte topographique local, de l'insertion du site dans ce contexte, de la présence éventuelle d'écrans visuels, du point de vue considéré, de l'occupation du sol et de la nature du projet. Les facteurs de sensibilité visuelle corrélés à ces perceptions s'appuient sur deux types de visions :

- La vision statique depuis les habitations, les belvédères, les sites et monuments remarquables, les sites touristiques ou points de vue panoramique,
- La vision dynamique depuis les voies de circulation, les chemins de randonnées, les pistes,...

Une carte de d'inter-visibilité est réalisée à partir de la carte d'inter-visibilité potentielle, des enjeux des secteurs percevant le projet et du reportage photographique réalisé sur le terrain.

3.10.7.3. Enjeux de co-visibilité

Dans la zone d'étude du paysage de 5 km, on dénombre 3 Monuments Historiques : le Fort de Saint-Laurent-la-Vernède, l'ancienne Eglise et le Castellans de Belvézet. Seul ce dernier est susceptible de présenter une perception du site, selon la carte d'inter-visibilité. Cependant, au vu de la végétation entourant le Castellans, aucune perception du site n'est possible depuis le Monument Historique.

3.10.7.4. Enjeux d'inter-visibilité

Le reportage photographique présenté ci-après met en évidence les secteurs de visibilité du site et les enjeux paysagers associés à ces perceptions. Les coupes paysagères présentées à la suite permettent de comprendre comment la topographie locale crée des écrans limitant les perceptions depuis les secteurs à enjeu.

Le reportage photographique met en évidence un point de vue panoramique et exceptionnel dans le secteur : le Mont Bouquet.

Mont Bouquet

Le point de vue depuis le Mont Bouquet est le seul de la zone d'étude élargie à permettre la perception du site dans sa relative profondeur. En effet, sa situation dominante sur le paysage (629 m NGF) permet d'offrir d'immenses panoramas très qualitatifs de par la mosaïque des structures paysagères visibles. Il est également le siège de nombreuses activités nature.

En effet, il existe deux rampes de lancement pour les parapentistes, dont une aménagée au sommet. Un chemin de randonnée indiqué sur la carte IGN suit la crête, et un autre est indiqué au pied du mont. Une table d'orientation est indiquée sur la carte IGN. Également, les falaises subverticales qui terminent brusquement le promontoire à l'est sont le siège de nombreuses voies d'escalades.

Il faut cependant noter que l'accès au Guidon du Bouquet (le sommet du Mont Bouquet) n'est pas clairement indiqué depuis les voies d'accès principales. De même, il n'existe pas d'indications concernant la localisation des panoramas et de la table d'orientation et celle des rampes de lancement pour le parapente.

Le stationnement est possible au sommet du Mont Bouquet. Son accès n'est cependant pas signalisé. Enfin, les nombreuses antennes qui coiffent le Guidon du Bouquet, l'absence d'aménagement qualitatif pour l'accueil des promeneurs ainsi que le gazon synthétique qui habillent les rampes de lancement sont autant de valeurs paysagères dépréciatives de la zone.



Zone de stationnement et antennes sur le Guidon du Bouquet
(source : StreetView)



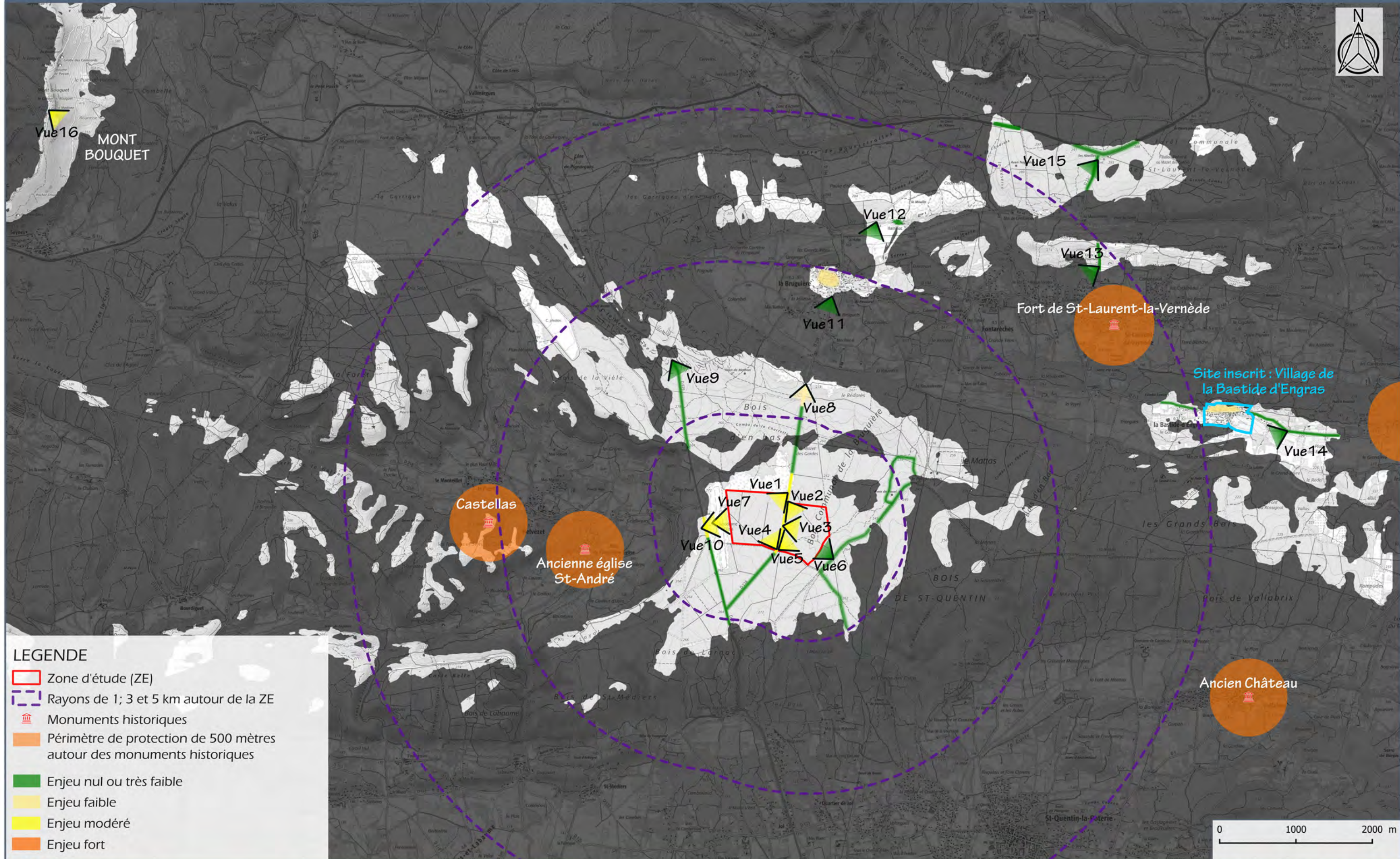
Rampe de lancement pour les parapentistes
(source ; StreetView)



Table d'orientation au sommet du Mont Bouquet

3.10.8 - Synthèse des enjeux paysagers

Enjeu	Intensité	Evaluation
Paysages patrimoniaux Monuments Historiques	Faible	Le site d'étude n'est concerné par aucun paysage institutionnalisé, site patrimonial remarquable ni périmètre de protection de 500 m autour d'un Monument Historique. La zone d'étude est située au sein de l'ENS « Plateau de Lussan et massifs boisés ».
Caractère paysager Ambiance paysagère	Modérée	La zone d'étude est implantée sur un plateau de boisements de chênes verts mais également de plantations de conifères. Les villages groupés et perchés entourés par de petites plaines agricoles rendent une ambiance très pittoresque. Cependant, la zone d'étude (et plus largement tout le territoire étudié) est marquée par le passage de nombreuses lignes électriques qui forment une cicatrice dans le paysage et qui encombrant l'horizon. Peu de points de vue panoramiques sont par ailleurs possible dans cet environnement fermé par les boisements.
Co-visibilité	Nulle	Aucune co-visibilité avec un monument historique n'a été identifiée.
Inter-visibilité Perception exceptionnelle	Modérée	Le sommet du Mont Bouquet est fréquenté par le public pour ses activités de parapente, de randonnées ou d'escalade. Son sommet ouvre de très larges vus vers les garrigues d'Uzès et le Lussan. Ainsi, il est possible de voir la zone d'étude dans son entièreté.
Inter-visibilité Perception rapprochée	Modérée	Le secteur à enjeux le plus important dans ce périmètre est celui de la route départementale RD238 et de l'aérodrome d'Uzès. Ces deux secteurs présentent des vues directes sur la zone d'étude.
Inter-visibilité Perception moyenne	Modérée	Depuis les étages des habitations les plus en hauteur du cœur de village de la Bruguière, une perception partielle du site, sous la forme d'une fine bande lointaine, est possible.
Inter-visibilité Perception éloignée	Faible	De la même façon que depuis le village de la Bruguière, des perceptions du site sont possibles depuis certaines habitations du village de la Bastide d'Engras. Cependant, l'enjeu est jugé faible au vu de la distance et de l'orientation des habitations, vers le sud et non vers l'ouest où se situe la zone d'étude.



LEGENDE

- Zone d'étude (ZE)
- Rayons de 1; 3 et 5 km autour de la ZE
- Monuments historiques
- Périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques
- Enjeu nul ou très faible
- Enjeu faible
- Enjeu modéré
- Enjeu fort

